

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piedrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{ter}, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Convention Eco Mobilier

Le Président expose :

Le SMICTOM Centre-Ouest a conclu un contrat de collecte du mobilier avec l'éco-organisme ECO MOBILIER, depuis 2014. Sept déchèteries sur 9 sont équipées d'un caisson destiné à recevoir les déchets d'éléments d'ameublement : Breteil, Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët sur Meu, Montauban de Bretagne. La déchèterie de Plélan le Gd devrait être équipée en juillet 2018 et celle de Porcaro en 2019.

Le contrat passé avec Eco Mobilier, portant sur la période 2013-2017, a été prolongé jusqu'au 30 juin 2018 dans l'attente du nouvel agrément. La procédure d'agrément pour cette filière est toujours en cours.

Faute d'accord avec les pouvoirs publics, et afin d'assurer une continuité du service, Eco – Mobilier propose de signer un contrat pour l'année 2018. Ce contrat transitoire permet d'une part de poursuivre le déploiement opérationnel dans les déchèteries qui n'ont pas encore été équipées, et d'autre part de procéder aux déclarations semestrielles pour le versement des soutiens financiers.

Le SMICTOM Centre-Ouest ne peut se soustraire à la passation d'un contrat avec Eco Mobilier.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur cet avenant et autoriser le président à signer l'acte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve la passation d'un avenant au contrat Eco Mobilier, pour l'année 2018, dans l'attente du nouvel agrément, et permettant de procéder aux déclarations semestrielles pour le versement des soutiens financiers,

☞ donne pouvoir au Président pour signer tous actes et pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26/06/2018

Le Président,

Philippe CHEVREIL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piedrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{ter}, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Etude territoriale de faisabilité d'un centre de tri publique et d'une politique de mutualisation de la valorisation des ressources. Groupement de commande

Préambule :

Monsieur le Président informe que le SMICTOM Centre-Ouest a délibéré à de nombreuses reprises sur le principe d'étudier la création d'un centre de tri publique (délib n° 2016-43 du 16/12/2016 et délib n° 2017-12 du 24/4/2017) mutualisé en groupement avec d'autres collectivités du territoire.

Tenant compte des premières orientations régionales dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui sera adopté fin 2018, un scénario projette la possibilité de réaliser un nouveau centre de tri haute performance sur le territoire Nord Est de la Région Bretagne. Ce projet prenant en compte notamment la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri à l'horizon 2022. Toutefois et en parfaite cohérence avec les recommandations nationales de l'ADEME, les nouveaux centres de tri hautes performances devront avoir une capacité nettement supérieure à celles de nos centres de tri actuels (St Malo agglomération : 7 000 tonnes, SMICTOM du Sud Est 35 : 13 500 tonnes, le centre de tri à Gaël (Tri centre Bretagne Théaud) 12 000 tonnes). En effet il est préconisé pour avoir un centre de tri optimisé que sa capacité soit d'environ 30 000 tonnes, soit l'équivalent des déchets recyclables d'un bassin de population regroupant plus de 500 000 habitants. Le dimensionnement d'un tel équipement nécessite donc des coopérations entre collectivités.

Le SMICTOM Centre-Ouest, seul, ne répond évidemment pas à ces critères (100 505 habitants pour environ 4 600 tonnes) c'est pourquoi des échanges avec des territoires limitrophes ont eu lieu afin de trouver un territoire pertinent. A ce jour, pour faire suite à différentes rencontres entre collectivités, il a été convenu entre les SMICTOM Centre Ouest, SMICTOM des Forêts, SMICTOM du Pays de Fougères, SMICTOM du SUD EST 35 et le SMPRB, de coopérer afin d'étudier la possibilité de créer sur le territoire de l'ensemble de ces collectivités un ou des équipements structurants permettant d'assurer notamment le tri de l'ensemble des déchets d'emballages gérés par ces collectivités précitées. Ainsi le bassin de vie compterait plus de 620.000 habitants pour 35.000 Tonnes et répondrait donc parfaitement au futur schéma régional qui doit être décidé fin 2018 ainsi qu'aux recommandations ADEME.

Compte tenu des échanges et des réflexions qui ont eu lieu entre ces différentes collectivités, il est proposé de mener une étude territoriale préalable pour le tri des emballages ménagers et des papiers graphiques auquel s'ajoute une étude de mutualisation de la valorisation des ressources issus des déchets du territoire en groupement. L'objectif de cette étude territoriale est de réaliser un diagnostic de l'existant et de construire et analyser différents scénarios prospectifs afin d'éclairer les décisions à prendre. Il est à noter que pour la construction d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques, l'ADEME est susceptible d'apporter une aide financière à l'investissement. Ces aides à l'investissement de l'ADEME ne sont pas systématiques mais la réalisation de cette étude territoriale est un préalable qui conditionne le soutien de l'ADEME.

Elle doit permettre en particulier :

- **un état des lieux** des schémas de collectes, des équipements et installations existants. Ce diagnostic de territoire sera multi flux, matériaux et filières sur l'ensemble du territoire de l'étude ; c'est-à-dire qu'il concernera non seulement les déchets d'emballages et papiers mais aussi les autres types de déchets dont le traitement seraient susceptibles d'être mutualisé à l'échelle de ce territoire en vue d'une mutualisation de leur valorisation.

035-253500995-20180626-2018-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

- **construction de scénarios prospectifs** d'évolution des collectes, du tri et traitement des flux de déchets identifiés. Cette étude devra notamment prendre en compte la faisabilité d'un nouveau centre de tri mutualisé à l'échelle de ce territoire mais aussi les mutualisations, optimisations et développements des unités de traitements existants ou en projets selon les flux de déchets qui auront été définis pour une meilleure valorisation

- **analyse multicritère**, économique, sociale et environnementale, de comparaison des scénarios prenant en compte l'ensemble de la fonction de tri et traitement des flux de déchets identifiés, de la collecte auprès des habitants, jusqu'à l'utilisation des flux à valoriser. Une attention particulière devra être réalisée lors de cette étude afin de conforter et développer l'activité localement, c'est à dire sur chacun des territoires concernés par ce groupement.

- **En cas d'évolution des prescriptions techniques liées à l'extension des consignes de tri** l'étude devra tenir compte de ces évolutions pour regarder l'éventualité d'un aménagement pour une utilisation des centres de tri existants

Afin de mener cette étude, il est proposé de réaliser un marché sous la forme d'un groupement de commande conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 entre les SMICTOM Centre Ouest, des Forêts, du Pays de Fougères, du SUD EST 35 et du SMPRB et de confier la maîtrise d'ouvrage au SMICTOM des Forêts, qui est désigné le coordonnateur. A ce titre, le SMICTOM des Forêts sera chargé de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles de la commande publique.

Une convention constitutive devra être ainsi rédigée avec les différentes collectivités du Groupement définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution de ce marché, et l'ensemble des attributions de chacune des collectivités adhérentes au groupement. Le règlement de cette étude sera réparti au prorata de la population.

Le calendrier arrêté à ce jour prévoit la consultation cet été et un rendu fin 2018.

Considérant que le présent marché de prestations intellectuelles est estimé à moins de 90 000 € HT, il est nécessaire de lancer un appel d'offres selon la procédure adaptée conformément aux articles 27 et 59, du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. La durée prévue du marché est liée à la réalisation des prestations soit une durée estimée à environ 6 mois à compter de sa notification.

Il convient également de désigner les membres de la commission ad'hoc, soit un membre titulaire et un membre suppléant représentant chaque collectivité.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le lancement d'une étude territoriale préalable pour la faisabilité d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques entre les SMICTOM Centre Ouest, SMICTOM des Forêts, SMICTOM du Pays de Fougères, SMICTOM du SUD EST 35 et le SMPRB ; Cette étude comprendra également un volet sur la mutualisation de la valorisation des ressources issus des déchets sur ce même territoire.

- de constituer un groupement de commande au sens de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de désigner le SMICTOM des Forêts comme coordonnateur.

- d'approuver le principe d'une convention constitutive à ce groupement de commande définissant les modalités d'exécution de ce groupement, mais aussi les modalités de règlement des dépenses afférentes à l'ensemble des prestations de l'étude par les collectivités membres du groupement au prorata de la population,

- de donner pouvoir à Monsieur le Président de signer ladite convention,

- de désigner un délégué syndical titulaire et un délégué syndical suppléant pour participer à la Commission d'Appel d'Offres du groupement,

- de préciser que ce groupement de commandes sera réalisé pour la durée du marché

- de donner pouvoir à Monsieur le Président du SMICTOM des Forêts pour signer l'offre retenue par la Commission d'appel d'offres ad'hoc,

- d'accuser de réception au SMICTOM Centre Ouest de la sollicitation de l'ADEME et toute autre institution afin de subventionner cette étude

035-253500995-20180626-2018-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve le lancement d'une étude territoriale préalable pour la faisabilité d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques entre les SMICTOM Centre Ouest, SMICTOM des Forêts, SMICTOM du Pays de Fougères, SMICTOM du SUD EST 35 et le SMPRB ; Cette étude comprendra également un volet sur la mutualisation de la valorisation des ressources issues des déchets sur ce même territoire.

☞ décide de constituer un Groupement de commande au sens de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de désigner le SMICTOM des Forêts comme coordonnateur.

☞ approuve le principe d'une convention constitutive à ce groupement de commande définissant les modalités d'exécution de ce groupement, mais aussi les modalités de règlement des dépenses afférentes à l'ensemble des prestations de l'étude par les collectivités membres du groupement au prorata de la population .

☞ donne pouvoir à Monsieur le Président de signer ladite convention,

☞ désigne M. GUINARD délégué titulaire et M. CHEVREL délégué suppléant pour participer à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement,

☞ précise que ce Groupement de commandes sera réalisé pour la durée du marché,

☞ de donner pouvoir à Monsieur le Président du SMICTOM des Forêts pour signer l'offre retenue par la Commission d'appel d'offres ad'hoc,

☞ autorise le SMICTOM des Forêts à solliciter l'ADEME et toute autre institution afin de subventionner cette étude,

☞ autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piederrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{ter}, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Programme CITEO – Plan d'actions

Le nouveau contrat « Programme de Durée – Barème F » de CITEO inclut un contrat d'objectifs annuel. Celui-ci permet, sous réserve de valider les trois critères prévus au contrat, de bénéficier d'un soutien complémentaire « le soutien de transition », visant à compenser tout ou partie (1/3 par critère rempli) de la perte de soutiens. Les critères sont les suivants :

- 1 – Obtenir des performances de recyclage par matériau supérieures ou égales à celles de 2016
- 2 – Elaborer un plan d'actions annuel visant à améliorer les performances environnementales et technico-économiques du dispositif de collecte sélective et de tri
- 3 – Fournir un échéancier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri.

Afin de percevoir le soutien de transition en 2018, la matrice Compta coût validée par l'ADEME doit notamment être fournie au plus tard le 30 septembre prochain.

Le plan d'actions doit également être établi et transmis avant le 1^{er} mars 2019 ; il peut être annuel ou pluri annuel.

La démarche :

- Diagnostic à faire :
 - choisir plusieurs thématiques,
 - choisir les leviers d'optimisation,
 - voir augmentation des tonnages (verre, emballages,...)
 - maîtriser les coûts,
 - communication sur les nouvelles actions,...

Le Bureau a décidé de mener une première action sur la collecte du verre (à démarrer dès 2^e semestre 2018).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ valide la démarche, proposée par le Bureau, à engager auprès de CITEO,

☞ donne pouvoir au Président pour signer toutes pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piederrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

A compter du 25 mai 2018, conformément au nouveau règlement européen, et compte tenu que de nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître, les collectivités doivent rendre leurs traitements informatisés de données personnelles compatibles avec les exigences du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Une obligation s'impose tant aux fichiers utiles à la gestion des services rendus aux usagers qu'aux applications à usage interne (consentement des personnes concernées en les informant de l'usage qui sera fait de leurs données, obtention de leur accord).

Les collectivités devront désigner un délégué à la protection des données (DPO) ou faire appel à un organisme tiers (CDG, cabinet,...) qui assurera la prestation.

Les étapes :

- cartographier les traitements de données existants en constituant un registre
- établir une liste des priorités avec les actions à entreprendre en fonction de l'exposition au risque des différents traitements, gérer les risques, organiser les processus internes
- réorganiser la protection des données (traçabilité de chaque traitement).

Le Bureau propose un accompagnement du CDG 35 à la mise en conformité au RGPD. Montant forfaitaire de 2 300,00 €. Le référent proposé, au sein du SMICTOM Centre-Ouest, est JF Bohanne.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces propositions (accompagnement CDG 35 et nomination référent) et autoriser le président à signer la convention avec le CDG 35.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ décide d'un accompagnement du CDG 35 dans la mise en application du Règlement Général de Protection des Données,

☞ désigne M. Jean-François BOHANNÉ, référent du RGPD au sein de la collectivité,

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer la convention avec le CDG 35, ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président,

Philippe CHEVREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piedrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Territoires Economes en Ressources

Un appel à projets régional est lancé par l'ADEME Bretagne pour élargir la dynamique engagée sur les territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) et est ouvert notamment aux territoires non ZDZG.

Objectif : accompagner sur une durée maximale de 4 ans (1 an d'études et 3 ans de mise en place d'actions), les collectivités souhaitant s'engager dans une politique d'économie circulaire et de gestion raisonnée des ressources sur leur territoire.

La date limite de dépôt de dossier de candidature, initialement portée au 5 juillet prochain, est reportée à la fin de l'année 2018.

Eléments importants :

- Lien et cohérence à construire avec les autres politiques territoriales, notamment « développement économique », « aménagement », « énergie-climat » dans le cadre des politiques « Plan Climat Air Energie Territorial,
- Gouvernance et coordination territoriale du projet solide
- Approche spécifique « ressources » au-delà de la prévention et la gestion des déchets : au moins une ressource phare sur laquelle sera menée une réflexion d'économie circulaire complète (de l'approvisionnement à la valorisation en passant par la prévention).

La candidature est possible en 2 phases distinctes :

1 – Phase pré-opérationnelle : étude sur une durée de 1 an (préconisée d'être réalisé par un cabinet d'études et dans ce cas financée par l'ADEME) permettant d'établir un programme d'actions et préparer la phase 2.

2 – Phase de mise en œuvre opérationnelle : signature d'un contrat d'aide au changement de comportement ou d'un contrat d'objectif Economie circulaire d'une durée de 3 ans (état des lieux, programme d'actions sur chacun des piliers de l'économie circulaire, gouvernance détaillée, perspectives de développement.

Exemple d'actions :

- * Achats publics et privés : critères d'utilisation de matériaux de réemploi,
- * Appui et/ou mise en valeur des entreprises locales qui font de l'éco-conception de matériaux du bâtiment
- * Politique d'aménagement du territoire intégrant la réutilisation de flux de matériaux / optimisation de l'origine des matériaux,
- * Rénovation des bâtiments publics et privés utilisant des matériaux produits à partir de ressources renouvelables locales,
- * Appui aux structures de recherche et innovation locales pour dynamiser les entreprises locales,
- * Mobiliser les acteurs du bâtiment via leurs relais pour les former aux bonnes pratiques de rénovation, installation, tri et valorisation des déchets de chantier,
- * ...

Le comité syndical est appelé à délibérer sur le dépôt de dossier « Territoires économes en ressources » et lancer une procédure adaptée pour retenir un cabinet d'Etudes chargé de la phase pré-opérationnelle, diagnostic du territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ décide de déposer un dossier « Territoires Economes en Ressources » auprès de l'ADEME,

☞ ~~autorise le Bureau à lancer une procédure adaptée pour retenir un cabinet d'Etudes chargé de la phase pré-opérationnelle et effectuer le diagnostic du territoire,~~
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

↳ sollicite les aides correspondantes auprès de l'ADEME,

↳ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer la convention avec le CDG 35, ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président,
Philippe CHEVREUIL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piederrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
SMICTOM du Centre-Ouest, 5 ter, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-37bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : ISDND Gaël – travaux supplémentaires lot 2

Le marché de construction de l'alvéole 3 (au sud de l'alvéole 2) et la réhabilitation de l'alvéole 1 – lot 2 « étanchéité, réseaux pehd » a été attribué à l'entreprise GALOPIN de Mulhouse. Conformément au DDAE, l'alvéole 2 était censée inclure un débord côté sud, au-delà de la diguette de séparation, pour lequel celui-ci comprenait la prolongation de la barrière de sécurité passive (BSP) et de la barrière de sécurité active (BSA). Il s'avère qu'au niveau de la digue de séparation de l'alvéole 2 et de l'alvéole 3, une absence d'amorce de la BSP a été observée. Par ailleurs, le géotextile constituant la couche supérieure de la BSA a été endommagé par les UV et n'est pas en état pour effectuer un raccordement.

Des aménagements supplémentaires sont donc à prévoir :

- reprise de la digue de séparation de l'alvéole 2 et l'alvéole 3, due à une absence de l'amorce de la BSP,
- reprise et modification du géotextile constituant la couche supérieure de la BSA et raccordement en crête de digue

Le montant de ces travaux s'élève à 13 969,20 € HT et représente une augmentation de 10 % du marché initial (139 742,10 € HT). La commission d'appel d'offres, réunie le 13 juin dernier, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le comité syndical est appelé à approuver la passation de cet avenant et autoriser le président à signer l'acte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

✚ autorise la passation d'un avenant n° 1, au lot 2 du marché de construction de l'alvéole 3 et la réhabilitation de l'alvéole 1 à l'ISDND de Gaël passé avec l'entreprise GALOPIN, pour un montant de 13 969,20 € HT,

✚ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer cet avenant, ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président
Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-37bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Eثورé, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Eثورé, Mme Piedrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Dagan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{ter}, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Rapport d'Activités 2017

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000 publié au journal officiel le 14 mai 2000, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté et soumis à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ou lors de l'examen du compte administratif.

Le rapport annuel d'activités 2017 a été transmis, via le site intranet du SMICTOM, à tous les délégués (site accessible avec leur code). METHORÉ, vice-président présente ce rapport. Le comité syndical est appelé à approuver ce rapport.


Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ adopte le rapport annuel d'activités 2017 présenté par le SMICTOM. Ce rapport sera transmis à Messieurs et/ou Mesdames les Présidents des communautés de communes ayant pris compétence collecte et traitement des ordures ménagères,

☞ demande à ces collectivités de délibérer sur ce rapport, et d'aviser le Syndicat de leur décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président
Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piederrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{er} rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Création de poste – recrutement personnel

M. Bertrand, Vice-Président expose :

Le service de la Redevance Incitative dispose de 2 agents dont l'un est issu du service des missions temporaires du CDG 35. Ce service RI, désormais complètement opérationnel, doit disposer de 2 agents à temps plein.

Le Bureau propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2° classe à compter du 3 juillet 2018.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

- Vu le décret n° 88-45 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- Vu le budget 2018 du SMICTOM du Centre-Ouest approuvé le 21 décembre 2017,

- Vu la délibération 2017/40 du 4 juillet 2017 instituant le RIFSEEP,

Considérant la nécessité de créer le poste suivant :

✦ Adjoint Administratif Territorial de 2° classe

Le comité syndical est appelé à délibérer sur la création de ce poste et autoriser le président à procéder au recrutement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✧ approuve la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2° classe, à compter du 3 juillet 2018,

✧ autorise le Président à procéder au recrutement d'un agent sur le grade précité,

✧ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué, pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

SMICTOM
Centre-Ouest
35
Le Président,
Philippe CHEVREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piederrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Dugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{ter}, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : RIFSEEP – Versement CIA

M. Bertrand, Vice-Président expose :

Par délibération des 4 juillet 2017 et 28 novembre 2017, le comité syndical a adopté la mise en application du RIFSEEP selon les modalités suivantes :

- l' I.F.S.E. représente 90 %
- le C.I.A. représente 10 %.

Conformément aux délibérations susvisées, dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, le complément indemnitaire est :

- instauré aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, et aux agents contractuels,
- fixé dans la limite des plafonds applicables. Les montants individuels sont arrêtés par l'autorité territoriale, en tenant compte des critères d'évaluation définis dans le cadre de l'entretien professionnel. Ces montants non reconductibles automatiquement, peuvent être compris entre 0 et 100 % du montant maximal.

Ce coefficient est déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

- Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement, le cas échéant.

A ce jour, l'IFSE est versée mensuellement. Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est, quant à lui, versé semestriellement. Il est rappelé qu'il n'est pas reconductible automatiquement d'un mois à l'autre. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Le Bureau propose que le versement du RIFSEEP (IFSE et CIA) soit établi mensuellement. Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ décide d'un versement du C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel) mensuellement à compter du 1^{er} juillet 2018, à l'identique de l'IFSE. Les règles d'obtention, définies par les délibérations précitées, restent applicables.

☞ donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué, pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piederrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{ter}, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Gratification stagiaire

Dans le cadre de la contractualisation du plan d'actions CITEO et de l'appel à projet de l'ADEME « Territoires économes en ressources », le Bureau propose de retenir un étudiant en contrat d'alternance (BTS environnement sur 2 ans), chargé de travailler sur ces programmes. La rémunération attribuée serait de 40 % du SMIC.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve la proposition du Bureau de retenir un étudiant en contrat d'alternance (niveau BTS Environnement), sur 2 ans.

☞ décide d'attribuer à ce stagiaire une rémunération correspondante à 40 % du SMIC

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président,

Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piedrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{ter}, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Archivage des documents du Syndicat

M. Chevrel expose, qu'en sa qualité de président, il est civilement et pénalement responsable des archives du Syndicat et notamment de leur conservation :

- pour la gestion des affaires de la collectivité,
- pour la justification des droits de la collectivité,
- pour la sauvegarde de la mémoire de la collectivité.

Le Syndicat est propriétaire de ses archives. Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Cependant, les archives du SMICTOM Centre-Ouest n'ont pas fait l'objet d'un traitement depuis plusieurs années. A la demande du Syndicat, Mme SACHET, archiviste intercommunale du Conseil Départemental a effectué l'évaluation des archives du SMICTOM, en vue de leur classement général. L'archiviste diplômé, interviendra sur une durée estimative de 2,5 mois, et sera recruté sur un poste d'assistant de conservation principal du patrimoine 1^{er} classe 1^{er} échelon (indice brut 442). Cet archiviste interviendra pour les tris, classement, rédaction de bordereau de versement, et procès-verbal d'élimination et d'index. Tout au long de sa mission, il sera placé sous la responsabilité scientifique et technique des archives départementales. Cette intervention pourrait être programmée en fin d'année 2018.

Le comité syndical est appelé à :

- décider de l'engagement du classement général des archives du Syndicat,
- solliciter le service des archives départementales pour l'affectation d'un archiviste

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ décide de l'engagement du classement général des archives du SMICTOM Centre-Ouest
- ☞ sollicite le service des archives départementales pour l'affectation d'un archiviste. Celui-ci sera recruté sur un poste d'assistant de conservation principal du patrimoine 1^{er} classe 1^{er} échelon (indice brut 442), sur une durée estimative de 2,5 mois,
- ☞ autorise le Président ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Ethoré, Mme Piederrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{ter}, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180626-2018-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Objet : Motion de soutien aux apiculteurs

Le Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Bretagne a interpellé les collectivités sur la situation désespérée des apiculteurs. De récentes études annoncent que 80 % des insectes ont disparu en 30 ans. Les apiculteurs professionnels, mais également les amateurs sont impactés (en Bretagne, 20 000 colonies d'abeilles exterminées).

Le SMICTOM Centre-Ouest disposait aussi de 5 ruches, lesquelles ont toutes disparues.

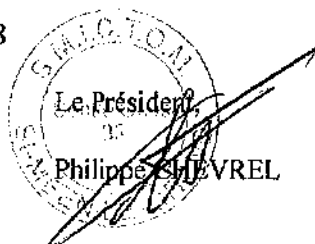
Le Bureau propose le vote d'une motion de soutien aux apiculteurs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ apporte son soutien aux apiculteurs et à tous ceux pour qui l'abeille est un bio-indicateur de la qualité de l'environnement.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président
Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180626-2018-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 Juin à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 8 juin, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot

Ont donné pouvoir : /

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Hospod, Buot, Changeur, Bourne, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Homo, Guillotin

Ont donné pouvoir : M. Le Breton à M. Doyen, M. Doré A à M. Bourne, M. Lemazurier à M. Hospod, M. Eon à M. Changeur, M. Richard à M. Raulo

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Ané, Blandin, Becker, Mmes Chérel, Kerfers,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Brûlé à M. Ané, M. Hamery à Mme Kerfers

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Eثورé, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Hervault, Mmes Guillard, Renou, David.

Ont donné pouvoir : Mme Verdon à Mme David, Mme Douté-Bouton à M. Eثورé, Mme Piederrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel.

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Daugan Bd, Bastardie, Trubert, Galbois, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland, Frappin.

Ont donné pouvoir : /

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Mmes Bouvet, Clavier, Rouault, Emaury, Gandin.

Ont donné pouvoir : M. Ronsin à Mme Bouvet, M. Brouazin à M. Delamarre, M. Jouan à M. Besnard.

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pichot, Pertuisel, Mme Meunier.

Ont donné pouvoir : Mme Perquis à Mme Meunier.

Etaient excusés : MM. Ronsin, Lemazurier, Georgeault, Gorré, Doré G, Dascier, Mmes Berhault, Verdon, Morin.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. BUOT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11 h 45'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SMICTOM du Centre-Ouest, 5^{ter}, rue de Gaël, 35290 ST MEEN LE GRAND

035-253500995-20180624-2018-44BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2018

Objet : DM 2/2018

Vu le budget primitif 2018 voté le 21 décembre 2017,
Vu la DM 1/2018 votée le 17 avril 2018,
Lecture de la délibération modificative n° 2 est donnée telle que :

	Nouvelles propositions
<u>Section Investissement – Dépenses</u>	
2188-60 Acquisition conteneurs sélectifs	8 800,00 €
2313-47 Travaux UVO Gaël	- 22 000,00 €
2313-57 Aménagement ISDI Gaël	3 200,00 €
2313-75 Travaux propriété	10 000,00 €
<u>Section Fonctionnement – Recettes</u>	
002 Résultat de fonctionnement reporté	100,00 €
70781 Vente bacs OM /CS	1 400,00 €
747581 Participation KERVAL	150 000,00 €
<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>	
60781 Acquisition bacs OM/CS	1 500,00 €
6112 Exploitation usine de Gaël	150 000,00 €
6228 Rémunérations diverses	9 900,00 €
022 Dépenses imprévues	- 9 900,00 €

Le comité syndical est appelé à approuver cette décision modificative

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ approuve la délibération modificative n° 2/2018 susvisée,
- ☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-44 suite à une erreur matérielle.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 26 Juin 2018

Le Président

Philippe CHEVREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-253500995-20180624-2018-44BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2018